



Le 18 juillet 2019

FOcus « *Les laboratoires d'hydrobiologie des DREAL méritent un avenir !* »

Un peu d'histoire : les origines de nos laboratoires d'hydrobiologie

Depuis plus de 40 ans, d'abord dans les SRAE, puis en DIREN et maintenant en DREAL, **les laboratoires d'hydrobiologie apportent leur expertise tant au niveau local, national qu'europpéen**. Ils sont des partenaires incontournables sur tous les sujets traitant de la qualité des eaux, pour le ministère, les agences de l'eau, l'IRSTEA, l'AFB et d'une manière plus générale la communauté scientifique.

Par leur expertise, qui se nourrit d'une activité opérationnelle de production de données, les laboratoires des DREAL permettent à la fois d'avoir **une meilleure connaissance de l'état des eaux, de répondre aux exigences réglementaires** (évaluation environnementale, SDAGE, instruction ICPE...), **d'apporter un appui en local** (suivi de pollution et pressions anthropiques, données sur bassin versant) et **d'aider à la mise en place et la mise en œuvre de nouveaux outils** contribuant à améliorer et affiner la connaissance de la qualité des milieux aquatiques. Les laboratoires ont donc **une position stratégique dans l'organisation interne des services de l'État** et contribuent aux échanges entre l'État français et la commission européenne pour la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau.

L'organisation actuellement en place, cohérente et efficiente, n'est pas issue du hasard mais de la volonté constante jusqu'à ce jour du ministère de maintenir cette expertise.

Une activité reconnue et confortée à plusieurs reprises par le ministère de l'écologie.

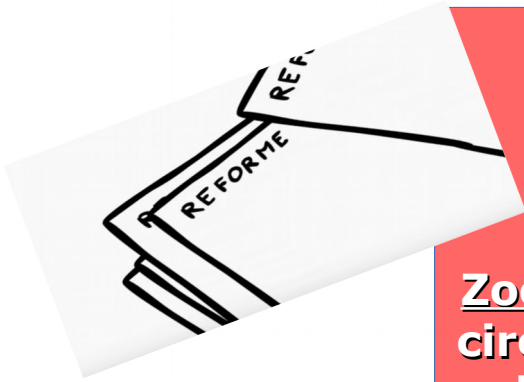
Qui en bénéficie ?

Une expertise réelle et reconnue, y compris dans la communauté scientifique, qui se nourrit d'une activité opérationnelle de terrain, et est au service :

- **de la mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)**,
- **des agences de l'eau**, en assurant un contrôle nécessaire des prestataires,
- **de la DEB** qui sollicite régulièrement les laboratoires notamment pour ce qui concerne le développement des méthodes, et les travaux de normalisation
- **des politiques locales** : des organismes élaborant et assurant la mise en œuvre des SDAGE et SAGE, auprès des DDT et divers services de la DREAL et de l'État en général, des CL (syndicats de rivières, CD, etc.) qui trouvent dans les laboratoires une expertise de proximité, réactive et pertinente.
- **de la communauté scientifique**, en fournissant / produisant des données spécifiques, participant à la constitution d'inventaires ou d'ouvrages de référence, en testant de nouvelles méthodes de suivi avant leur déploiement à grande échelle...

Les moyens consacrés

- environ 74 ETP,
- des formations, du compagnonage et des réseaux métiers solides qui donnent des agents compétents, reconnus pour certains comme spécialistes par le comité de domaines,
- un véritable réseau dans le cadre du « groupe national qualité des eaux » (GNQE) qui contribue depuis plus de 20 ans à développer la compétence et l'expertise collective au service de la DEB et des politiques de l'eau.



Zoom#1 circulaire du 30 mars 2005

Dans cette circulaire, le ministère de l'écologie a demandé aux laboratoires d'hydrobiologie des DIREN **de renforcer leur expertise en vue de l'évaluation de l'état des eaux.** Ce renforcement passait par **un renforcement de l'activité de terrain, une obligation d'agrément et un passage à l'accréditation.** Le ministère s'engageait de son côté à une préservation des ETP et à un soutien à un effort indispensable de formation. Il reportait les moyens et les effectifs jusque-là consacrés à de la chimie sur l'hydrobiologie, prégnante pour la DCE.

Les DIREN ont répondu présentes et se sont engagées dans une démarche de renforcement de leur activité au bénéfice d'un accroissement de leur expertise.

Zoom#2 circulaire du 31 décembre 2012

En 2011 dans un contexte de réduction des effectifs (et oui, déjà!), le ministère de l'écologie a mis en place un groupe de travail **pour définir les missions prioritaires de l'État** et de ses établissements publics en matière d'hydrobiologie (qualité de la surveillance de l'état des eaux, maintien d'un haut niveau de compétence voire d'expertise) et l'organisation-cible à mettre en œuvre dans cette perspective, dans un objectif de rationalisation spatiale et de confortement des compétences. Ce travail a abouti à la circulaire du 31/12/2012 qui clarifiait l'organisation territoriale de l'activité, et **demandait aux laboratoires de poursuivre leurs efforts de professionnalisation** en s'investissant sur de nouveaux indices en allant encore plus vers l'accréditation et en apportant un appui aux agences de l'eau pour le contrôle de leurs prestataires.

Là aussi les laboratoires, et globalement les DREAL, se sont engagés, à effectifs constants, dans la démarche demandée apportant de surcroît son expertise à la DEB.

Du fait de la réorganisation des régions, **la DEB a engagé en 2017 un travail de révision de la circulaire de 2012**, qui a permis de faire le point sur les missions prioritaires, travail qui a été stoppé brutalement début 2018 compte tenu des réflexions nationales sur le devenir des laboratoires.

Renoncer à cette organisation ce serait...



- Prendre **le risque de l'abandon du développement d'outils de suivi et d'analyse nécessaires pour répondre aux engagements de la France** auprès de ses citoyens et de l'Union Européenne
- **Renoncer à une connaissance du terrain** et des pressions qui s'exercent à l'échelle des bassins versants, **renoncer à la capacité d'interprétation des données**, fondement de tout diagnostic de l'état écologique des eaux pour la mise en œuvre opérationnelle des programmes de mesures de la DCE
- **Détruire une expertise qui fait le lien entre les décisions administratives d'aménagement du territoire et l'atteinte des objectifs** de bon état des masses d'eau fixés dans les SDAGE.
- Prendre **le risque du contentieux ou du déclassement injustifié de masses d'eau** qui entraînent des surcoûts en termes d'investissements pour la reconquête de la qualité de celles-ci.

L'actualité brûlante : 1 an et demi après l'arrêt des travaux sur la révision de la circulaire de 2012 !

Suite à des annonces en 2018 de la possibilité de fermer les laboratoires des DREAL, en lien avec des baisses d'effectifs, le ministère a mis en place un groupe de réflexion afin de définir :

- les missions prioritaires de l'État et de ses établissements publics en matière d'hydrobiologie et d'hydromorphologie;

- l'organisation-cible pour une prise en compte dès dialogue de gestion 2019.

L'objectif était **d'identifier, des pistes d'amélioration de l'organisation actuelle** (éventuels doublons, optimisation de la répartition géographique, etc.) **tout en confortant les compétences dans ce domaine** et notre aptitude à respecter les engagements pris au niveau communautaire.

D'après nos informations, ce groupe, composé de représentant de la DEB, des DREAL, des Agences de l'Eau, de l'AFB et d'Aquaref :

- **a reprecisé les missions importantes et prioritaires**, en s'appuyant notamment sur les premiers travaux de révision de la circulaire de 2012,

- **a considéré que l'organisation en place était pertinente**, que les effectifs actuels représentaient un socle en dessous duquel il était difficile de descendre, et que sur l'activité de connaissance de la qualité des eaux l'implication de l'État était à son minimum le recours au privé étant très majoritaire.

Si la conclusion confortait la pertinence de l'organisation actuelle, ce n'était pas dans le sens d'un statu quo mais **dans un logique d'amélioration continue de cette activité**.

Sur la base de ce constat, les DREAL ont été interrogées par la DEB sur la base d'un questionnaire avec quatre choix possibles (i : maintien des laboratoires, ii : fermeture des laboratoires, iii : transfert des laboratoires à l'AFB , iiii : création d'un seul laboratoire central avec 20 ETP). Les conclusions de détail de ces échanges ne sont pas disponibles, mais il semble que les directeurs se sont prononcés à la majorité absolue **pour le maintien des laboratoires avec la redéfinition de leur champ d'action**. La majorité des DREAL ont reconnu le travail, l'intérêt et l'importance des laboratoires dans leur structure.

Malgré tous ces travaux, à ce jour, **aucune décision n'a été prise**. Les agents sont toujours en attente d'un positionnement de la DEB. Les laboratoires, dans le professionnalisme qui les caractérise, continuent :

- à planifier leurs programmes d'intervention avec les Agences de l'Eau,
- à répondre aux demandes locales pour l'acquisition de données,
- à organiser leurs audits pour leur maintien de leur accréditation,
- à se positionner sur les programmes de formation,
- à recruter de nouveaux agents et à les former avec l'accord des RH du ministère,
- à participer aux groupes de travail qui permettent à la DEB de mettre en place et d'appliquer sa politique de l'eau et de répondre aux exigences qui lui incombent.

Tout cela **sans aucune visibilité sur leur avenir**, dans la plus totale incertitude, savamment entretenue. De nombreux agents travaillant dans ces laboratoires ont choisi de développer leurs compétences leur permettant ainsi d'atteindre un niveau de spécialisation reconnu au niveau national. **La fermeture des laboratoires casserait cette dynamique de professionnalisation qui a nécessité des investissements importants en formations et en matériels**.

L'absence de décision crée un climat anxieux qui génère de nombreuses questions :

- Sur l'option d'un scénario de transfert des laboratoires à l'AFB /OFB : l'AFB semble ne pas le souhaiter pour différentes raisons (déjà en restructuration en cascade, contraintes liées aux processus qualité,...). Comment seraient accueillis de ce fait les agents et quelles garanties pour la pérennité des missions dans ce contexte ?

- Crainte d'une volonté de laisser la situation se dégrader, décourageant ainsi les agents qui seront tentés (pour certains) de demander leur mutation. Ces départs pourraient signer la fin des laboratoires par manque d'effectif surtout si les postes ne remontent pas à la mobilité

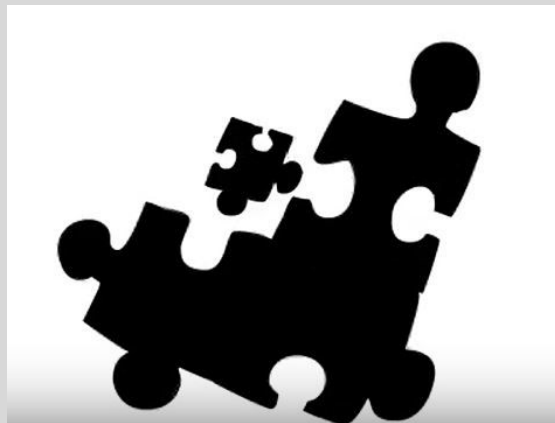
A questions brûlantes, réponses urgentes !!!

Pour FO, remettre en cause les missions et compétences des laboratoires d'hydrobiologie sur l'autel de la rigueur budgétaire est inacceptable, et porterait une nouvelle fois atteinte à la technicité de nos ministères.

FO défend l'importance **de maintenir une expertise de l'État, notamment pour le contrôle de second niveau auprès des laboratoires privés** qui produisent des données sur la qualité de nos cours d'eau. Données, qui, nous le rappelons, permettent de justifier auprès de l'Europe de la bonne mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau. Car ce n'est pas uniquement la qualité des données produites qui est en jeu, même si cet enjeu est crucial, entre autres face au risque de contentieux européen.

C'est également **la capacité de la puissance publique à s'emparer de cette connaissance pour mener la bataille de la reconquête de la qualité des cours d'eau et plans d'eau** qui serait remise en cause.

Des DDT à l'ARS en passant par les collectivités et EPCI maintenant en charge du volet « milieux aquatiques » de la GEMAPI, de l'application des plans d'actions régionaux nitrates à la diffusion de bonnes pratiques dans les chambres consulaires industrielles ou agricoles, **les laboratoires sont là en appui pour saisir la complexité des impacts observés sur les écosystèmes aquatiques et faire que l'ensemble des politiques menées soient opérantes**, afin d'optimiser les fonds publics alloués à celles-ci.



Ils sont également **les lieux de déploiement des nouvelles méthodes développées par les universitaires et scientifiques**, pour répondre toujours plus efficacement aux besoins de connaissance sur l'état des milieux et sur les causes des dégradations observées, et **participent activement à la recherche et développement** en la matière. L'innovation ne vaut pas grand-chose sans vecteurs pour la diffuser.

Ayons enfin une vision **de l'intérêt général et de l'optimisation des moyens de la puissance publique** à la bonne échelle, et celle-ci est celle de l'organisation actuelle.

Fixer des priorités et finir d'adapter les périmètres à ceux des DREAL fusionnées ?

OUI

Conforter l'avenir des missions et des laboratoires existants ?

OUI

Détruire un pan entier d'expertise technique française pour quelques dizaines d'ETP sacrifiés sur l'autel du dogme budgétaire ?

NON !